



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- - - -

74240

- - -

2024.7

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE, LE 12 FEVRIER

Le Conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – annexe Pavillon Stéphane Hessel, sous la présidence de Monsieur Antoine BLOUIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil municipal : 06 février 2024

Tableau des emplois

Modification

Étaient présents : Monsieur BLOUIN, Maire - Mesdames et Messieurs BOSLAND, VINCENT, BOGET, CROISIER, PASSAQUAY, FIGUIÈRE, MAITRE, SIMON, PIGNY R., CHARPENTIER-LOMBARD, CORNEC, PIGNY A, FOURNIER, SIMULA, MULLER, BARBOTIN, LE PRIOL, MAGDELAINE; ABDALLAH, DEGUIN, RUIZ, FAVRELLE, GHERSIN.

Étaient absents représentés : Procuration de Mme PIERRE à M. BLOUIN, M. FAVARIO à M. PIGNY, M. CURTIL à Mme CROISIER, Mme CHAPPEL à Mme BARBOTIN, Mme CLERICI à Mme FAVRELLE

Étaient absents excusés : Mesdames et Messieurs ANCHISI, KAMANDA, PATRIS, JUGET

Secrétaire de séance : Madame Françoise MAGDELAINE

Le Conseil municipal est informé de la nécessité de procéder à quelques ajustements du tableau des emplois. Ces ajustements sont sans incidence sur le nombre de postes créés et concernent les grades auxquels sont ouverts certains postes.

Service	Poste	Grades /- Cadres d'emploi actuels	Grades /- Cadres d'emploi - Evolution
Secrétariat général	Responsable du secrétariat général	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	Attaché Principal
Action culturelle, communication, sport et vie associative	Responsable de l'action culturelle, de la communication, du sport et de la vie associative	Animateur	Attaché
Enfance Jeunesse et Politique de la Ville	Responsable périscolaire & extra-scolaire	Rédacteur	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe
	Responsable enfance et réussite éducative	Animateur	Animateur principal 2 ^{ème} classe
Ressources humaines	Directeur des ressources humaines	Attaché hors-classe	Attaché
Finances	Gestionnaire comptabilité	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	Adjoint administratif
Affaires générales	Agent polyvalent	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	Adjoint administratif
Services Techniques	Directeur des services techniques	Ingénieur	Ingénieur principal
Urbanisme	Responsable foncier	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	Attaché
	Instructeur ADS	Rédacteur	Tous grades des cadres d'emplois : -Rédacteurs -Adjoint administratif
Action sociale - Maison France Services	Gestionnaire administratif	Adjoint administratif	Tous grades du cadre d'emploi des adjoints administratifs

Action sociale - crèche	Gestionnaire LAEP - RPE	Educateur de jeunes enfants	Assistant socio-éducatif
	Responsable de la crèche	Educateur de jeunes enfants	Tous grades des cadres d'emplois : - Educateur de jeunes enfants - Puéricultrice - Sage-femme - Infirmier en soins généraux - Assistant socio-éducatif
	Accompagnant éducatif petite enfance	Auxiliaire de puériculture de classe normale	Tous grades du cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture
	Accompagnant éducatif petite enfance	Auxiliaire de puériculture de classe normale	Tous grades du cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture
	Accompagnant éducatif petite enfance (TNC 24,5/35ème)	Auxiliaire de puériculture de classe normale	Tous grades du cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré par 29 voix pour (Mmes et MM. BLOUIN, BOSLAND, VINCENT, BOGET, CROISIER, PASSAQUAY, FIGUIÈRE, MAITRE, SIMON, PIGNY R., CHARPENTIER-LOMBARD, CORNEC, PIERRE, FAVARIO, CURTIL, PIGNY A, FOURNIER, SIMULA, CHAPPEL, MULLER, BARBOTIN, LE PRIOL, MAGDELAINE; ABDALLAH, DEGUIN, RUIZ, FAVRELLE, CLERICI, GHERSIN)

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté n° 20 P 204 du 04 août 2020 du Maire de Gaillard adoptant les lignes directrices de gestion relatives à la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines,

Vu le tableau des emplois,

Article 1 : ADOPTE les propositions susmentionnées.

Article 2 : MODIFIE le tableau des emplois conformément aux éléments ci-dessus.

Article 3 : DECIDE d'inscrire au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents, aux chapitres et articles prévus à cet effet

Article 4 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant.

Article 5 : La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 place de Verdun, BP 1135 - 38022 Grenoble Cedex - Tél : 04 76 42 90 00 Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibération devenue exécutoire compte tenu :

- de sa réception en Sous-préfecture le :

19/02/2024

- de sa mise en ligne le :

19/02/2024

FAIT et DELIBERE EN MAIRIE, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,

Antoine BLOUIN



La Secrétaire de séance,

Françoise MAGDELAINE